



# Notice d'emploi N° 2638 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

## Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Acaricide, Insecticide  
Formulation: EC concentré émulsifiable  
Teneur en substances actives: 99.1 % huile de paraffine (830 g/l)  
Nom UICPA: ---

## Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

## Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.  
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

## Produits commerciaux

### Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
<b>Culture des baies</b>			
espèces de Ribes	acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Dosage: 35 l/ha Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	1
espèces de Rubus	acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Dosage: 35 l/ha Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	1
grand sureau	acariens tétranyques, cheimatobies	Concentration: 3.5 % Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	
mini-Kiwi (Kiwiäi)	acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	
myrtille	acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Dosage: 35 l/ha Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	1
<b>Arboriculture</b>			
fruits à noyaux	acarier rouge, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines, phytoptes	Concentration: 3.5 % Dosage: 56 l/ha Application: Stade BBCH 51-53.	2
fruits à noyaux	acarier rouge	Concentration: 1 % Dosage: 16 l/ha Application: Stade BBCH 57-58 (D3-E).	2
fruits à noyaux	acarier rouge	Concentration: 2 % Dosage: 32 l/ha Application: Stade BBCH 54-56 (D).	2

fruits à pépins	acarien rouge	Concentration: 2 % Dosage: 32 l/ha Application: Stade BBCH 54-56 (D).	2
fruits à pépins	acarien rouge, cheimatobies, cochenilles diaspinés, cochenilles lécanines, phytoptes	Concentration: 3.5 % Dosage: 56 l/ha Application: Stade BBCH 51-53.	2
fruits à pépins	acarien rouge	Concentration: 1 % Dosage: 16 l/ha Application: Stade BBCH 57-58 (D3-E).	2
noix en général	cheimatobies, cochenilles diaspinés, cochenilles lécanines, phytoptes	Concentration: 3.5 % Dosage: 56 l/ha Application: Stade BBCH 51-53.	2
<b>Viticulture</b>			
toutes les cultures	acariens tétranyques Effet secondaire: acariose de la vigne, érinose de la vigne	Concentration: 1 % Dosage: 6 l/ha Application: Stade BBCH 11-12 (E).	3
toutes les cultures	acariens tétranyques Effet secondaire: acariose de la vigne, érinose de la vigne	Concentration: 2 % Dosage: 16 l/ha Application: Stade BBCH 07-10 (C-D).	4
<b>Grande culture</b>			
pommes de terre pour la production de plants	Pucerons vecteurs de virus	Concentration: 2 % Dosage: 7 l/ha	5
<b>Culture ornementale</b>			
arbustes d'ornement (hors forêt), plantes ligneuses (hors forêt)	acarien rouge, cheimatobies, cochenilles diaspinés, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Application: produit de traitement d'hiver.	6, 7, 8

#### Charges générales / agronomiques:

- 1 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 00-10 (B-C) avec une quantité de bouillie de référence de 1000 l/ha (base de calcul).
- 2 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m<sup>3</sup> par ha.
- 3 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 11-12 (E) avec une quantité de bouillie de référence de 600 l/ha (base de calcul).
- 4 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 07-10 (C-D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
- 5 Traitements dans 350 l d'eau, 1 fois par semaine, dès 30% de levée.
- 6 Uniquement pour les jardins familiaux.
- 7 Le traitement doit être terminé avant le débourrement des plantes ligneuses.
- 8 Sur les plantes d'ornement à feuilles tendres, le laurier-rose, les fougères et sur les fleurs, des dégâts dus à la phytotoxicité peuvent apparaître.

#### Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

##### Phrases PPS

- Autorisé pour l'utilisation non professionnelle.
- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.